

# Centre d'Art Martenot – Floriant

244 rue Victor Hugo 37000 TOURS

02.47. 66 .06 .97

## Musique - Arts Plastiques

### Danse d'expression Alain et Françoise Chantraine

< Par l'enseignement de l'art, favoriser l'épanouissement de la personnalité >

L'adhésion à l'Association Martenot-tours est obligatoire pour toute personne pratiquant une activité artistique

Le règlement de la cotisation annuelle est préalable à l'inscription d'une activité.

Année 2024 - 2025

### ENFANTS

**Cotisation annuelle : 20,00 Euros**

#### ❖ *Musique*

**Initiation musicale** ( à partir de 6 ans ) et **Développement musical**

- 84,00 € par trimestre, à raison d'un cours hebdomadaire de 1 H
- 79,00 € par trimestre, pour les enfants suivant une pratique instrumentale

**Enseignement instrumental :**

- 184,00 € par trimestre, à raison d'un cours hebdomadaire de 45 min
- 132,00 € par trimestre, à raison d'un cours hebdomadaire de 30 min

*Nous souhaiterions recevoir plus souvent la visite des parents pour assister aux cours et leçons données aux enfants et leur permettre ainsi d'évaluer l'entraînement nécessaire à la maison pour un bon développement*

*Pour chacun, enfants et adultes, nous précisons que le développement musical devra être suivi jusqu'au Cahier 2B, simultanément avec l'enseignement instrumental, pour l'obtention d'une bonne formation musicale.*

**Enseignement particulier ( sans développement musical )**

- 190,00 € par trimestre, à raison d'un cours hebdomadaire de 45 min

#### ❖ *Arts plastiques*

**Dessin peinture** pour enfants

- 140,00 € par trimestre, à raison d'un cours hebdomadaire d'une heure  
( Participation aux fournitures )

#### ❖ *Danse d'expression Alain et Françoise Chantraine*

- un cours hebdomadaire d'une heure Pauline PEZERAT tél : 06 683 687 14

-----  
Les règlements se font chaque trimestre, sur présentation d'un relevé.

**Tout trimestre commencé est intégralement dû.**

Éditée par l'association Martenot-tours, association déclarée loi 1901



L'adhésion à l'association Martenot-Tours est obligatoire pour toute personne  
Pratiquant une activité artistique  
Le règlement de la cotisation annuelle est préalable à l'inscription d'une activité.

Année 2024 - 2025

## ADULTES

**Cotisation annuelle : 40,00 Euros**

### ❖ *Musique*

#### **Développement musical**

- 99,00 € par trimestre, à raison d'un cours hebdomadaire de 1 H
- 95,00 € par trimestre, pour les adultes suivant une pratique instrumentale

#### **Enseignement instrumental :**

- 186,00 € par trimestre, à raison d'un cours hebdomadaire de 45 min
- 133,00 € par trimestre, à raison d'un cours de 1 H en quinzaine

*Pour chacun, enfants et adultes, nous précisons que le développement musical devra être suivi jusqu'au Cahier 2B, simultanément avec l'enseignement instrumental, pour l'obtention d'une bonne formation Musicale.*

#### **Enseignement particulier ( sans développement musical )**

- 23,00 € de l'heure
- 200,00 € par trimestre, à raison d'un cours hebdomadaire de 45 min
- 138,00 € par trimestre, à raison d'un cours de 1 H en quinzaine

### ❖ *Arts plastiques*

#### **Dessin peinture pour adultes ( fournitures comprises )**

- 168,00 € par trimestre, pour un cours de deux heures, deux fois par mois
- 138,00 € par trimestre, pour un cours d'1 H ½, deux fois par mois

### ❖ *Danse d'expression Alain et Françoise Chantraine*

- un cours hebdomadaire d'1 H 15 Pauline PEZERAT tél : 06 683 687 14

-----  
Les règlements se font chaque trimestre, sur présentation d'un relevé.

**Tout trimestre commencé est intégralement dû.**